

## QUOTITE, TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES 2026

### FINANCES

Quotité d'impôt	2.25
Taxe immobilière	1.25‰ s/VO
Taxe cadastrale	0.11‰ s/VO
Taxe eaux de surface	0.35‰ s/VO
Taxe des chiens	Fr. 80.- villages
Taxe de sapeurs-pompiers (22 à 50 ans)	5% s/impôt d'Etat /min. Fr 20.- max. Fr. 500.-

### FINANCEMENTS SPECIAUX

#### EAU POTABLE – Approvisionnement en eau (tarifs hors TVA)

Taxe de raccordement unique réseau	5.0‰ de la VO
Eau nouvelle construction (forfait) :	CHF 150.-
Taxe par résidence secondaire	CHF 200.-
Taxe par caravane	CHF 40.-
Taxe de prélèvement à l'hydrante (m <sup>3</sup> )	CHF 3.-
Taxes annuelles (sur la base de la consommation)	

Volume annuel (m <sup>3</sup> par an)	Taxe de base (CHF par an)	Taxe de consomm. (CHF par m <sup>3</sup> )
0 à 55	195.-	2.40
56 à 500	205.-	2.25
501 à 1'000	270.-	2.10
1'001 à 3'000	400.-	2.00
3'001 à 5'000	800.-	1.85
Plus de 5'000	Se référer à l'art.52	Se référer à l'art.52

#### EAUX USEES – Assainissement des eaux (tarifs sont hors TVA)

Taxe de raccordement unique réseau	15.0‰ de la VO
Taxes annuelles (sur la base de la consommation)	

Volume annuel (m <sup>3</sup> par an)	Taxe de base (CHF par an)	Taxe de consomm. (CHF par m <sup>3</sup> )
0 à 55	135.-	1.85
56 à 500	145.-	1.70
501 à 1'000	220.-	1.55
1'001 à 3'000	365.-	1.40
3'001 à 5'000	810.-	1.25
Plus de 5'000	Se référer à l'art.53	Se référer à l'art.53

#### TAXE ENTRETIEN DES CHEMINS VICINAUX

Taxe par ha	CHF 10.-
Taxe résidences secondaires	CHF 100.-
Taxe des commerces, entreprises (autres qu'agricoles bénéficiant d'une manière prépondérante d'un chemin agricole au forestier)	CHF 200.-

**GESTION DES DECHETS** (tarifs hors TVA)

Taxe de base (dès 18 ans révolus) famille max 3EH	CHF 60.- par équivalent habitant
Taxe par commerce	selon règlement tarifaire
Taxe par exploitation agricole	selon règlement tarifaire
Taxe par entreprise	selon règlement tarifaire
Taxe par établissement public	selon règlement tarifaire
Taxe par résidence secondaire	selon règlement tarifaire
Taxe par place caravane	selon règlement tarifaire

**TAXE DE SEJOUR**

Taxe par résidence secondaire	CHF 400.-
Taxe par unité locative	CHF 20.-
Taxe par caravane	CHF 150.-

**TAXE CIMETIERE**

Selon règlement en vigueur